



## académie de Lille

Lettre mensuelle d'informations des LP, SEP, SEGPA et EREA

### AU SOMMAIRE EN FÉVRIER 2021 :

L'éditorial du secrétariat académique .....	1
Mise à jour du protocole sanitaire et de la FAQ.....	2
Contestation des rdv de carrière : avant le 8 février 2021 .....	3
Devenir agrégé par voie de liste d'aptitude .....	3
TZR : faites-vous rembourser vos frais de déplacement .....	4
Détachement hors Éducation Nationale .....	4
La philosophie en Bac Pro .....	5
La mascarade du Grenelle de l'Éducation .....	6

### L'édito du secrétaire académique

Pourquoi tant de mépris envers les enseignants de la part du ministère ?

La question est légitime tant en ce début d'année nous avons plus que l'impression que l'Éducation Nationale se moque de nous de toutes parts.

D'abord, du côté financier. La prime informatique pourtant promise dès le mois de janvier 2021 : non versée. Les changements d'échelons prévus depuis la rentrée : toujours pas payés. On comprend aisément comment fait le Ministre de l'Éducation Nationale pour rendre 200 millions d'euros à Bercy.

Ensuite, avec les conclusions du Grenelle, qui miraculeusement collent parfaitement à la dangereuse réforme de notre statut voulue par J.M. Blanquer.

Enfin, avec nos conditions de travail qui se dégradent toujours plus et pas uniquement en raison de la Covid.

Page 1

Nous contacter :

06 09 93 90 77

10 allée du Houblon, 59190 Hazebrouck

snetaa.lille@free.fr



## académie de Lille

### Mise à jour du protocole sanitaire et de la FAQ

Le protocole sanitaire et la foire aux questions (FAQ) ont été mis à jour le 1<sup>ier</sup> février ([cliquer ici](#) pour les télécharger), avec parfois des contradictions.

Dans le protocole sanitaire, les enseignants doivent impérativement porter un masque de catégorie 1 alors que la FAQ autorise les masques chirurgicaux. Rappelons qu'aucun personnel ne doit pas acheter de masque pour travailler. C'est à l'employeur à le lui fournir à raison de 2 par jour de présence.

Les catégories de masques à porter par les collégiens et lycéens sont les mêmes. Ils peuvent être fournis aux élèves s'ils n'en disposent pas.

L'aération doit maintenant avoir lieu quelques minutes toutes les heures.

À la cantine, si une distance de 2 mètres entre élèves est impossible, ils doivent déjeuner en groupes espacés de 2 mètres. Les tables doivent être désinfectées après chaque service et si possible après chaque repas.

La distanciation dans les autres lieux clos est de 1 mètre... si possible.

Les internats restent ouverts, les lits sont espacés entre 1 et 2 mètres.

Devant les établissements, les fumeurs et vapoteurs doivent se tenir à 2 mètres les uns des autres et ne pas former un groupe de plus de 6 personnes.

Les élèves et personnels ne sont considérés cas contacts que si 3 élèves de la classe sont positifs. Les classes doivent fermer en cas d'identification d'un des variants du virus chez un personnel ou un élève. En cas de suspicion de variant dans une classe, sa fermeture n'est pas systématique. Cette dernière est concertée entre l'ARS, le Rectorat, le Chef d'établissement et la Préfecture.

Les journées portes ouvertures sont suspendues.



## académie de Lille

### **Contestation des rdv de carrière : avant le 8 février 2021**

Si vous avez eu un rendez-vous de carrière en 2019-2020, plus que quelques jours pour contester la valeur professionnelle donnée par la Rectrice.

La date limite de retour des contestations est fixée au 8 février 2021. Elles sont à envoyer par mail à l'adresse [recours-rdvc-2019-2020@ac-lille.fr](mailto:recours-rdvc-2019-2020@ac-lille.fr).

La réponse à votre demande de révision vous parviendra avant le 11 mars 2021. Si à cette date aucune notification ne vous est parvenue, considérez cela comme un refus de la Rectrice de revoir à la hausse son avis.

Si votre valeur professionnelle n'a pas été augmentée et uniquement dans le cas où vous avez effectué un recours avant le 8 février 2021, du 12 mars au 12 avril prochain, vous pourrez saisir la CAPA en vue d'un ultime recours.

Le SNETAA-FO siègera à la CAPA défendra les dossiers de ses adhérents.

### **Devenir agrégé par voie de liste d'aptitude**

Le serveur pour s'inscrire à la liste d'aptitude pour accéder au corps des agrégés sera ouvert jusqu'au 21 février 2021. Pour candidater, il faut être âgé d'au moins 40 ans au 1<sup>er</sup> octobre 2021 et justifier de 10 années de services d'enseignement, donc 5 dans son corps.

L'acte de candidature dématérialisé est rempli sur I-Prof. Il faut mettre à jour son CV dans cette application et saisir une lettre de motivation.

Une première sélection est effectuée par le Recteur après avis des Chefs d'établissement et des Inspecteurs. La décision finale relève du Ministre.

Les nominations des retenus prendront effet au 1<sup>er</sup> septembre 2021.



## académie de Lille

### **TZR : faites-vous rembourser vos frais de déplacement**

Le TZR affecté pour la durée de l'année scolaire sur un ou plusieurs établissements situés dans une commune différente et non limitrophe de ses résidences administrative et familiale, a droit à des frais de déplacement et de repas (sous conditions d'horaires pour les frais de repas). Un formulaire est à compléter puis à retourner au service mutualisé des frais de déplacement. N'hésitez à nous contacter par mail à l'adresse [snetaa.lille@free.fr](mailto:snetaa.lille@free.fr) ou par téléphone au 06 09 93 90 77 si votre établissement ne le donne pas.

Le TZR affecté en suppléance pour une durée inférieure à une année scolaire, pour tout remplacement dans un établissement différent de son rattachement administratif (RAD), bénéficie d'une indemnité de sujétion spéciale de remplacement (ISSR). Elle est due pour chaque jour de suppléance effective. Son montant varie en fonction de la distance entre l'établissement de suppléance et le RAD. Il n'y a pas de formulaire à remplir, elle est renseignée dans une application par le Chef d'établissement.

Pour plus d'informations sur les TZR, n'hésitez pas à contacter notre secrétaire académique et à consulter la page dédiée de notre site internet. Vous pourrez y télécharger notre guide du TZR. Pour y accéder, [cliquez ici](#).

### **Détachement hors Éducation Nationale**

Si à la rentrée prochaine, vous souhaitez être détaché auprès d'une administration ou d'un établissement public relevant d'une des trois fonctions publiques ou dans le monde associatif, vous devez prendre connaissance de la note de service de 19 janvier 2021 ([lire ici](#)). Les dossiers doivent être retournés à la DGRH pour 31 mars 2021.



## académie de Lille

### La philosophie en Bac Pro

Un arrêté présenté en Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE dont nous sommes membre) le 21 janvier 2021 permet, à la rentrée 2021, aux équipes pédagogiques volontaires, de mettre en place un « atelier philosophie » dans la classe de terminale de baccalauréat professionnel.

Pour le SNETAA-FO, cet « atelier de philo » permettrait aussi de renforcer la formation citoyenne des élèves de la voie professionnelle.

La proposition faite par les Inspecteurs Généraux d'utiliser les heures de co-intervention pour mettre en place ces ateliers peut générer des crispations dans les équipes pédagogiques si cette disposition venait à se généraliser.

S'il n'est pas pour nous question d'enlever des heures en enseignement général, il n'est pas non plus question d'enlever des moyens d'enseignement aux matières professionnelles comme la proposition portée par un syndicat de prendre des heures sur le module « poursuite d'études ou insertion professionnelle » qui doit naître en terminale dès la prochaine année scolaire.

Pour le SNETAA-FO, il faut donner des moyens supplémentaires aux équipes pédagogiques volontaires, et, à plus long terme, intégrer l'enseignement de philo dans les enseignements réglementaires obligatoires de la grille horaire de terminale bac pro en respectant les trois axiomes essentiels :

- 1/ l'enseignement général ne doit pas payer l'addition ;
- 2/ les matières professionnelles doivent être préservées et consolidées ;
- 3/ nos diplômés doivent restés à fort ancrage professionnalisant.

Ces heures seraient assurées par des professeurs de philosophie ou des PLP qualifiés dans cette discipline.



## académie de Lille

### **La mascarade du Grenelle de l'Éducation**

Sans surprise, les recommandations du Grenelle de l'Éducation ([lire ici](#)) collent à la vision que se fait J.M. Blanquer de l'école et des enseignants.

Les rapporteurs évoquent une revalorisation financière pour tous mais soumise à la mise en place d'une astreinte pour remplacer les collègues absents. Ils proposent aussi d'intégrer dans les obligations de service un temps de travail en équipe, en plus de l'horaire obligatoire devant les élèves.

La revalorisation de l'image des enseignants passerait par des campagnes de communications. Au SNETAA-FO, à cela, on préfère des points d'indices pour une meilleure rémunération, gage de respect et de réelles sanctions pour les élèves aux comportements irrespectueux envers les personnels.

Le Grenelle propose que la définition de profils spécifiques à un établissement s'accompagne d'un recrutement par une commission donnant voix prépondérante au Chef d'établissement, sans rien préciser sur sa composition.

Des membres d'une commission ont appelé de leurs vœux la possibilité d'un recrutement hors mouvement par le Chef d'établissement.

Comme dans les ouvrages de J.M. Blanquer, il est proposé que les établissements scolaires soient autonomes, liés à l'État uniquement par un plan d'autonomie et de réussite d'établissement et un document d'objectifs.

Par contre, le SNETAA-FO se félicite du constat d'échec du PPCR que font les rapporteurs. Rappelons que ce protocole (que sa confédération n'a pas voté) est basé sur des quotas et qu'il a conduit certains enseignants à être évalués par des inspecteurs qui ne les connaissaient pas. Mais il ne faudrait pas remplacer le PPCR par un dispositif bien plus pervers...

**Page 6**

**Nous contacter :**

06 09 93 90 77

10 allée du Houblon, 59190 Hazebrouck

snetaa.lille@free.fr